

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du 30 juillet 2007 portant désignation  
des membres des Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la  
Jeunesse**

**A.Gt 04-11-2010**

**M.B. 23-12-2010**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991, relatif à l'Aide à la jeunesse modifié par les décrets des 6 avril 1998 et 29 mars 2001, notamment l'article 22, § 1;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juillet 2007 portant désignation des membres des Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article premier de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juillet 2007 portant désignation des membres des Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse,

- Pour l'arrondissement de Bruxelles, les termes «LEBLANC Olivier et sa suppléante KREMER Magali» sont remplacés par les termes «LEBLANC Olivier et son suppléant LEFEUVRE Damien».

- Pour l'arrondissement de Dinant, les termes «GOHY André et son suppléant GOHY André» sont remplacés par les termes «SIMON Sylvianne et son suppléant MAGNEE André»; les termes «PETIT Anne-Marie» sont remplacés par les termes «JADOUL Stéphane et sa suppléante GODFRIN Geneviève»; les termes «LEMAIRE Jean-Paul» sont remplacés par les termes «BONDROIT Karl»; les termes «TAELMAN Bénédicte et WANT Virginie» sont remplacés par les termes «DUPUIS Xavier et son suppléant PETRE Xavier».

- Pour l'arrondissement de Huy, les termes «VALEPIN Patricia et sa suppléante Caroline ANTOINE» sont remplacés par «VALEPIN Patricia et sa suppléante LIBION Sarah».

- Pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne, les termes, les termes «DEL COURT Jacques et son suppléant JACOT Damien» sont remplacés par les termes «COLLAS Marie-Françoise et sa suppléante WELTER Monique»; les termes «THIRY BITAINE Claude et sa suppléante WECKX Yvonne» sont remplacés par les termes «DEWITTE Emmanuelle et sa suppléante HUBERTY Carole»; les termes «ADAM Valérie-Anne et sa suppléante THIRY Marie-Laure» sont remplacés par les termes «ADAM Valérie-Anne et son suppléant LEVAQUE Benjamin» les termes «VANDERWEGEN Johan et sa suppléante BELIX Magali» sont remplacés par les termes «CLAVIER Jean-Paul et son suppléant FONDER Georges».

- Pour l'arrondissement de Namur, les termes «BOURNONVILLE Nadine et son suppléant FASTRES Daniel» sont remplacés par les termes «KOTTONG Bernard et sa suppléante LAMBOTTE Delphine»; les termes «PESCAROLLO Claudio et sa suppléante HANNECART Marie-Christine» sont remplacés par les termes «SCHMETZ Roland et sa suppléante Charlotte MOUGET».



**Article 2.** - A l'article 1<sup>er</sup> de ce même arrêté,

- Pour l'arrondissement d'Arlon, les termes «sont nommés Vice-Présidents : ROOS Stéphanie et VANDERLOOVEN Philippe» sont remplacés par les termes «sont nommés Vice-Présidents : SAUSSU Didier et VANDERLOOVEN Philippe».

- Pour l'arrondissement de Dinant, les termes «est nommé Présidente : PENET Françoise» est remplacé par les termes «est nommé Président : VANCRAEYNEST Guy».

- Pour l'arrondissement de Dinant, les termes «sont nommés Vice-Présidents : VANCRAEYNEST Guy et Pascal THOMAS» sont remplacés par les termes «sont nommés Vice-Présidents : THOMAS Pascal et PITZ Ingrid».

- Pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne, les termes «est nommé Présidente : THIRY BITAINE Claude» est remplacé par les termes «est nommé Président : DEMELENNE Michael».

- Pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne, les termes «sont nommés Vice-Présidents ADAM Valérie-Anne et FEYE Augustin» sont remplacés par les termes «sont nommés Vice-Présidents : ADAM Valérie-Anne et GUELENNE Nathalie».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Bruxelles, le 4 novembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK